

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2012 À 2017 - (N° 246)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 6

Substituer au mot :

« stabilisé »

les mots :

« réduit de 1,2 % par an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est impossible de conserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires sans réduire les effectifs, comme l'a démontré dans un rapport la Cour des comptes.

Il est donc proposé de les réduire.